

2025/2026 – M1 Droit Européen

CONTENTIEUX EUROPEEN

Louis FEILHES

Maître de conférences en droit public

Bibliographie indicative

I/ Manuels et monographies :

J. SIRINELLI et B. BERTRAND, *Droit du contentieux de l'Union européenne*, LGDJ, 2022.

K. LENAERTS, K. GUTMAN and J. T. NOWAK, *EU Procedural Law*, Oxford Univ. Press, 2e éd., 2023.

M. WATHELET et J. WILDEMEERSCH, *Contentieux européen*, Larcier, 2e éd., 2014 (deux ouvrages).

S. MAHIEU (dir.), *Contentieux de l'Union européenne. Questions choisies*, Larcier, 2014.

J. PERTEK, *Le renvoi préjudiciel. Droit, liberté ou obligation de coopération des juridictions nationales avec la CJUE*, Bruylant, 2^e éd., 2021.

J.-B. AUBY et J. DUTHEIL DE LA ROCHERE (dir.), *Traité de droit administratif européen*, Bruylant, 3^e éd., 2022.

M. BROBERG et N. FENGER, *Broberg and Fenger on Preliminary References to the European Court of Justice*, Oxford Univ. Press, 3e éd., 2021.

N. POLTORAK, *European Union Rights in National Courts*, Kluwer Law, 2015.

R. BARENTS, *Remedies and Procedure Before the EU Courts*, Kluwer Law, 2021.

A. CZUBINSKI et C. PELLERIN-RUGLIANO (dir.), *Dictionnaire de la Cour de justice de l'Union européenne et de son contentieux*, Larcier, 2017.

T. HORSLEY, *The Court of Justice of the European Union as an institutional actor : a study in judicial lawmaking and its limits*, Cambridge Univ. Press., 2018.

S. VAN RAEPENBUSCH, *Le contrôle juridictionnel dans l'Union européenne* (Commentaire J. Mégret), Ed. Univ. Bruxelles, 2018.

D. DERO-BUGNY et A. CARTIER-BRESSON (dir.), *Les réformes de la Cour de justice de l'Union européenne*, Bruylant, 2020.

M. BLANQUET, *Droit général de l'Union européenne*, Dalloz, Sirey, 11^e éd., 2018.

C. BLUMANN, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, LexisNexis, 8^e éd., 2023.

L. COUTRON, *Droit de l'Union européenne : institutions, sources, contentieux*, Dalloz, Mementos, 7^e éd., 2024.

F. MARTUCCI, *Droit de l'Union européenne*, Dalloz, HyperCours, 4^e éd. 2025.

II/ Principales revues et encyclopédies de droit de l'Union européenne :

Revue trimestrielle de droit européen (RTDE) – en ligne sur Dalloz et StradaLex.

Cahiers de droit européen (CDE) – en ligne sur StradaLex.

Revue des affaires européennes (RAE) – en ligne sur StradaLex.

Journal de droit européen (JDE) – en ligne sur StradaLex.

Annuaire du droit de l'Union européenne (ADUE) – en ligne sur Cairn.

Revue de l'Union européenne (Rev. UE) en ligne sur Dalloz et StradaLex.

Revue du droit de l'Union européenne (RDUE – anciennement Revue du marché commun de l'Union européenne [RMCUE]) – en ligne sur StradaLex.

Europe – en ligne sur LexisNexis.

Common Market Law Review (CMLR) – en ligne sur HeinOnline Kluwer Law (accessible par Cujas) – pour ne citer que cette revue emblématique.

***JurisClasseur Europe Traité (JCI)* – en ligne sur LexisNexis** – y compris les synthèses.

Répertoire de droit européen – en ligne sur Dalloz.

Plan

Introduction

PARTIE 1 : LA STRUCTURE JURIDICTIONNELLE DE L'UNION EUROPEENNE

TITRE 1 : LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE

Chapitre 1 : Les juridictions de l'Union européenne

Section 1 : La composition de la Cour de justice de l'Union européenne

§1 : La composante institutionnelle

A. La Cour de justice

B. Le Tribunal

§2 : La composante humaine

A. Les « juges » de l'Union

1. La nomination des juges
 - a. Règles communes à la Cour de justice et au Tribunal
 - b. Règles spécifiques à la Cour de justice et au Tribunal
 - i. La nomination des avocats généraux
 - ii. Le cas des juges au Tribunal
2. Le statut des juges

B. Les autres membres de la Cour de justice

1. Le personnel “administratif”
 - a. Les greffes
 - b. Les autres directions
2. Le personnel « de cabinet »
 - a. Les référendaires
 - b. Les cellules des « lecteurs d'arrêt »

Section 2 : L'office de la Cour de justice de l'Union européenne

§1 : Les fonctions pour l'ordre juridique de l'Union

A. Les fonctions de Cour fédérale suprême

1. La fonction constitutionnelle et administrative
 - a. Un juge constitutionnel
 - b. Un juge administratif
2. La fonction “fédérale”

B. Les fonctions de Cour internationale

§2 : Les limites de la Cour de justice de l'Union européenne

A. Les limites inhérentes à tout juge

B. Les limites spécifiques à l'Union européenne

Chapitre 2 : Les procédures devant le juge de l'Union

Section 1 : La procédure “ordinaire”

§1 : L'ouverture d'un procès : l'action

A. Les conditions requises pour le requérant

B. L'initiation du déroulement du procès

1. Les conséquences matérielles sur le procès
2. Les conséquences procédurales sur le procès

§2 : Le déroulement du procès : l'instance

A. L'instruction de l'instance

1. La phase écrite
2. La phase orale

B. L'issue de l'instance : la décision juridictionnelle

1. La formalisation de la décision juridictionnelle
2. La portée juridique de la décision juridictionnelle

Section 2 : Les autres procédures

§1 : Les procédures dirigées contre une décision du juge de l'Union

A. La procédure emblématique : le pourvoi

1. La recevabilité du pourvoi
2. Le contrôle opéré lors d'un pourvoi

B. Les procédures exceptionnelles

1. Les procédures aux effets purement formels
 - a. L'interprétation
 - b. La rectification d'erreur matérielle
2. Les procédures aux effets possiblement substantiels
 - a. La correction de négligences
 - i. L'omission de statuer
 - ii. L'opposition et la tierce-opposition
 - b. La réformation globale du jugement
 - i. La révision
 - ii. Le réexamen

§2 : Le référé devant le juge de l'Union

A. La recevabilité du référé

B. L'adoption des mesures provisoires

TITRE 2 : LES JUGES NATIONAUX

Chapitre 1 : Le statut de juge national en droit de l'Union

Section 1 : La fonction de « juge de droit commun du droit de l'Union »

§1 : La reconnaissance de la fonction de « juge de droit commun »

A. L'origine et les fondements juridiques de la fonction

B. Les implications de la fonction pour l'ordre juridique de l'Union

§2 : Les conséquences sur l'office "traditionnel" du juge national

A. Les conséquences au sein de l'ordre juridique national

1. L'absence de toute situation de "dédoublage fonctionnel"
2. Le droit "à la rébellion" contre la hiérarchie juridictionnelle interne

B. Les interactions avec d'autres juridictions

1. Les autres juges nationaux
2. La Cour européenne des droits de l'homme

Section 2 : Les attributs d'une « juridiction nationale »

§1 : Les caractéristiques issues de la notion de l'article 267 TFUE

§2 : Les caractéristiques requises au titre de l'article 19§1 TUE

Chapitre 2 : L'aménagement des voies de droit nationales

Section 1 : Le principe de l'autonomie institutionnelle et procédurale

§1 : Une autonomie nécessaire mais limitée

A. Signification du principe

B. Les limites par les principes d'équivalence et d'effectivité

§2 : Une hétérogénéité des régimes contentieux nationaux : illustrations

A. La répartition des compétences juridictionnelles

B. Le relevé d'office de moyen fondé sur le droit de l'Union

C. La possible remise en cause de l'autorité de la chose jugée

Section 2 : L'encadrement direct des voies de droit national

§1 : Les dispositifs de droit positif

§2 : Les exigences prétorienne

PARTIE 2 : LES VOIES DE DROIT DEVANT LE JUGE DE L'UNION

TITRE 1 : LES VOIES DE DROIT NON-CONTENTIEUSES

Chapitre 1 : L'avis (art. 218 TFUE)

Section 1 : La procédure d'avis

§1 : Conditions

§2 : Procédure

Section 2 : L'enjeu de l'avis

§1 : La prévention de conflits entre le droit de l'Union et le droit international

§2 : Les faiblesses de la procédure d'avis

Chapitre 2 : Les renvois préjudiciels

Section 1 : Le régime juridique du renvoi préjudiciel

§1 : Les conditions de saisine du juge de l'Union

A. Le principe d'une liberté étendue du juge national sur le renvoi préjudiciel

B. Les exigences limitant ou obligeant le renvoi préjudiciel

1. Les conditions de recevabilité
2. Les cas de renvoi obligatoire

§2 : Le traitement du renvoi préjudiciel par le juge de l'Union

A. La procédure devant le juge de l'Union

1. Les procédures spéciales
2. Le déroulement normal de la procédure

B. La réponse à la question préjudicielle

1. La portée de l'arrêt préjudiciel
2. La réception de l'arrêt préjudiciel : le « 3^e temps »

[FIN DU COURS – pas de Section 2]